

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le lundi 12 mars 2012, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal, située au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

42-03-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

43-03-12

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 13 février 2012, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 février 2012 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

44-03-12

DÉMISSION D'UNE EMPLOYÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les membres du conseil municipal acceptent la démission de Madame Darquise St-Jean qui occupait le poste de secrétaire à la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

45-03-12

AFFICHAGE DE POSTE DE SECRÉTAIRE À LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à procéder à l'affichage interne du poste de secrétaire à la municipalité, le tout en conformité à la convention collective.

ADOPTÉE

46-03-12

MANDAT D'ÉVALUATION DU 5, MONTÉE BASKATONG

CONSIDÉRANT que la municipalité désire vendre l'immeuble du 5, montée Baskatong;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour de l'évaluation est de mise avant de vendre à sa juste valeur marchande cet immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la firme *Évaluation D. Léveillé inc.* soit mandatée à procéder à l'évaluation du 5, montée Baskatong à Ferme-Neuve.

QUE la somme de 400 \$ plus les taxes applicables, soit réservée pour en payer la facture.

ADOPTÉE

47-03-12

CONTRÔLEUR DE CHIEN

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les services de *La Petite Patte* dirigée par Madame Karine Kennedy soient retenus en tant que contrôleur de chien pour la Municipalité de Ferme-Neuve.

QUE la somme de deux cents dollars leur soit versée mensuellement le dernier jour du mois pour les services rendus.

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'entente à intervenir avec cette entreprise.

ADOPTÉE

En fin d'assemblée, Monsieur Georges Piché indique au conseil qu'il ne désire pas que son nom soit associé à la résolution 47-03-12.

48-03-12

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS, AMÉNAGEMENT DU CAMPING-PARC DU VILLAGE

CONSIDÉRANT que le CLD de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé une subvention de 90 % à la Municipalité de Ferme-Neuve dans le cadre du programme FSTD;

CONSIDÉRANT que la municipalité participera à 10 % de la facture;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels du *Groupe Rousseau Lefebvre* pour l'aménagement du Camping-Parc du Village qui se situe à 15 400,00 \$ avant toutes taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme au *Groupe Rousseau Lefebvre* qu'elle mandate ledit groupe à préparer le projet de réaménagement du terrain de camping.

QUE la somme de 1 540,00 \$ plus les taxes applicables soit réservée, pour le paiement de ces services professionnels.

ADOPTÉE

49-03-12

FRAIS D'ARBITRE, GRIEFS FN 310311, FN 070411, FN 110411 ET FN 180411.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les frais d'arbitrage au montant de 2 816.88 \$ toutes taxes incluses qui représentent la part de l'employeur, soient payés à Me Claude Fabien, arbitre.

ADOPTÉE

50-03-12

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ANNÉE 2012

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les organismes suivants reçoivent leur subvention ou partie de leur subvention pour l'année 2012 :

AFEAS	100 \$
Bourse Christ-Roi	300 \$
Bourse Polyvalente St-Joseph	300 \$
Centre Communautaire de Ferme-Neuve	6000 \$
Chevaliers de Colomb de Ferme-Neuve	300 \$
Club Richelieu de Ferme-Neuve	500 \$
Filles d'Isabelle de Ferme-Neuve	100 \$
Fondation M. Paquette	350 \$
CPE la Ruchée	1000 \$

Club de motoneige de Ferme-Neuve	2000 \$
Ensemencement des lacs	3000 \$
Club VTT Quad Villages Hautes-Laurentides 15-106	2000 \$ + 2000 \$ projet sentier 2012
Village d'accueil	5000 \$
Cadets de l'air	50 \$
Ass. Des Riverains Baskatong	100 \$
Les Amis de la montagne	10 000 \$/mois de févr. à nov.
Chœur Entramis	250 \$
Service incendie (déjeuner)	100 \$

ADOPTÉE

En fin d'assemblée, Monsieur Georges Piché indique au conseil qu'il ne désire pas que son nom soit associé à la résolution 50-03-12.

51-03-12 BUDGET 2012 DE L'OMH DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve approuve le budget 2012 du conseil d'administration de l'OMH de Ferme-Neuve qui établit à 9 162 \$ le déficit payable par la municipalité.

ADOPTÉE

52-03-12 AVANCE DE FONDS À L'OMH DE FERME-NEUVE (2012)

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité accepte d'avancer la somme de dix mille (10 000) dollars à l'Office municipal d'habitation de Ferme-Neuve pour leur fonctionnement 2012. Cette somme sera déduite du déficit prévu de 2012.

ADOPTÉE

53-03-12 CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à assister au congrès annuel de l'ADMQ qui se déroulera du 6 au 9 juin 2012 à Québec.

QUE ses frais d'inscription soient déboursés par la municipalité et que les frais de séjour, de déplacement et d'activités lui soient payés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

54-03-12

NOMINATION DE MADAME MARTINE CHARRON À TITRE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT que la convention collective autorise l'employeur (art. 13.06) à muter temporairement pour une période ne dépassant pas 6 mois un salarié à une fonction hors de l'unité d'accréditation;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge à propos de nommer Madame Martine Charron à titre de secrétaire-trésorière adjointe afin que celle-ci puisse en cas d'absence du directeur général signer et conclure des ententes avec divers organismes et ministères;

CONSIDÉRANT que des discussions ont eu lieu avec le syndicat le 29 février dernier et que celui-ci ne voit pas de difficulté à tolérer une deuxième nomination de 6 mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Martine Charron soit nommée secrétaire-trésorière adjointe soit, jusqu'au retour de Madame Danielle Racette ou du 12 mars 2012 au 7 septembre 2012, la première alternative mettant fin à cette nomination.

QUE le taux horaire de ce remplacement soit de 24.95 \$ l'heure.

ADOPTÉE

55-03-12

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR DANS LE DOSSIER DE CONCILIATION AVEC LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les services du Centre de ressources municipales en relations de travail et ressources humaines soient retenus à titre de représentant de l'employeur lors des rencontres de conciliation avec la *Commission de l'équité salariale* dans le dossier de l'équité salariale, afin de représenter la Municipalité de Ferme-Neuve.

QUE les coûts afférents à cette offre seront ceux détaillés à la lettre du 2 mars 2012 signé par M. Yves Therrien, *conseiller en relation du travail et ressources humaines*.

ADOPTÉE

56-03-12

REVENDEICATION DE BOIS DES LAURENTIDES PAR DES SCIERIES DE L'OUTAOUAIS

ATTENDU que Produits forestiers Résolu sollicite l'octroi d'une attribution supplémentaire de bois résineux en provenance des Hautes-Laurentides dans le cadre de la fermeture de l'usine de sciage de Maniwaki et de la relance de la papetière de Gatineau;

ATTENDU que depuis l'implantation d'un nouveau régime forestier en 1986, la région des Laurentides a préservé son capital forestier en limitant les prélèvements forestiers et en investissant dans son aménagement;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est située dans la région des Laurentides et que l'industrie forestière constitue un pilier essentiel de son économie;

ATTENDU que le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle couvre 73 % du territoire de la région administrative des Laurentides;

ATTENDU que la structure industrielle de la transformation des bois récoltés en forêt publique s'est développée de façon significative suite à l'abolition des concessions forestières en 1986, et à l'implantation des CAAF en 1990. En 2002-2003, on comptait 1 934 emplois directs (personnes-années) générés par les activités forestières en terres publiques dans la MRC d'Antoine-Labelle. La contribution de ces activités au PIB de la MRC d'Antoine-Labelle s'élevait à 140,1 M\$, les revenus gagnés par les contribuables à 75,5 M\$ et les impôts sur le revenu à 9,3 M\$;

ATTENDU que des investissements majeurs ont été consentis par les détenteurs de CAAF :

- Dans l'aménagement des peuplements résineux et mixtes des Hautes-Laurentides;
- Dans le développement des traitements forestiers adaptés à la remise en production des peuplements feuillus et mixtes du territoire;
- Dans la construction de chemin d'accès au territoire suite à l'abandon de la drave;
- Dans la certification du territoire selon les principes d'aménagement durable du FSC (Forest Stewardship Council);

ATTENDU que la crise forestière a affecté gravement cette industrie entraînant la perte de 1 785 emplois directs dans la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'une baisse de son PIB de 118 M\$, des revenus gagnés par les contribuables de 59 M\$ et de l'impôt sur le revenu de 6 M\$

ATTENDU que le redémarrage et la reprise des activités en 2011 assurent des perspectives de développement autant par l'optimisation de la valeur des produits transformés, que par le développement de nouveaux produits à partir des bois à pâte feuillus laissés sans preneur et de la biomasse forestière;

ATTENDU que la transformation du bois est reconnue comme un des créneaux d'excellence ACCORD de la région des Laurentides, et que ce créneau a été reconduit par le gouvernement du Québec pour une période de cinq ans;

ATTENDU que les usines de résineux en opération sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle ont déposé des demandes d'attributions supplémentaires afin de consolider leur relance, d'optimiser leurs opérations et de créer de nouveaux emplois dans un territoire où le revenu d'emploi moyen par habitant est de 16 023 \$, soit le plus faible des Laurentides, et le 4^e plus faible de l'ensemble des MRC du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents de s'opposer vivement à la demande d'approvisionnement de Produits forestiers Résolu à partir des Hautes-Laurentides. Il est de plus résolu de solliciter une rencontre avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Clément Gignac, afin d'exposer la vision de développement de l'industrie forestière des Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE

57-03-12 PROJET DE RURALITÉ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Monsieur Gilbert Pilote soit autorisé à signer le projet 2012 déposé à la MRCAL, dans le cadre du Programme de la ruralité pour la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

58-03-12 SOUPER-BÉNÉFICE, PROMOSANTÉ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la présence de deux représentants au souper-bénéfice organisé par Promosanté.

QUE le coût des billets de 100 \$ par personne soit payé par la municipalité.

ADOPTÉE

59-03-12 PLAN STRATÉGIQUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité accepte pour dépôt aux archives de celle-ci, le bilan de mi-mandat de novembre 2009 à février 2012 et du plan stratégique qui suit la consultation qui a eu lieu en octobre 2011.

ADOPTÉE

Monsieur Gilbert Pilote quitte son siège, il est 20 h 24.

Monsieur Gilbert Pilote reprend son siège, il est 20 h 26.

60-03-12

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS

CONSIDÉRANT que lors d'un colloque organisé sur l'avenir et le plan stratégique de la municipalité en octobre 2011, à l'atelier sur la qualité de vie des citoyens, des participants ont émis le souhait que Ferme-Neuve devienne une municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT qu'en adoptant une politique amie des aînés, la Municipalité de Ferme-Neuve rejoint deux de ses orientations de son plan stratégique qui est de favoriser pour l'ensemble de ses citoyennes et citoyens une qualité de vie, particulièrement en santé et bien-être;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des élus municipaux reconnaissent qu'il faut créer des environnements favorables à la réalité et aux besoins des personnes aînées afin que celles-ci puissent vieillir tout en restant actives dans la communauté de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve veut donc se doter d'une politique amie des aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents, d'autoriser Monsieur Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve, à présenter une demande de subvention au montant de 10 500 \$ pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve auprès du ministère de la Famille et des Aînés dans la cadre du *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés*.

QUE Monsieur Normand Bélanger, directeur général, soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé.

QUE le conseil municipal désigne Madame Pauline Lauzon au poste de responsable du dossier amie des aînés.

ADOPTÉE

61-03-12

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ ET DE LA POLITIQUE FAMILIALE.

CONSIDÉRANT que lors d'un colloque organisé sur l'avenir et le plan stratégique de la municipalité en octobre 2011, à l'atelier sur la qualité de vie des citoyens, des participants ont émis le souhait que Ferme-Neuve devienne une municipalité ayant une politique familiale;

CONSIDÉRANT qu'en adoptant une politique familiale, la Municipalité de Ferme-Neuve rejoint deux de ses orientations de son plan stratégique qui est de favoriser pour l'ensemble de ses

citoyennes et citoyens une qualité de vie, particulièrement en santé et bien-être;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des élus municipaux reconnaissent qu'il faut créer des environnements favorables à la réalité et aux besoins des familles afin que celles-ci puissent vieillir tout en restant actives dans la communauté de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve veut donc se doter d'une politique familiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents, d'autoriser Monsieur Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve, à présenter une demande de subvention au montant de 10 500 \$ pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve auprès du ministère de la Famille et des Aînés dans la cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité politique familiale.

QUE Monsieur Normand Bélanger, directeur général, soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé.

QUE le conseil municipal désigne Madame Pauline Lauzon au poste de responsable du dossier politique familiale.

ADOPTÉE

Période de questions

SECTION ADMINISTRATION

62-03-12

PAIEMENT POUR L'ACHAT D'UNE PLATE-FORME HYDRAULIQUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la facture relative à l'achat d'une plate-forme hydraulique pour le centre sportif Ben Leduc, réalisé en 2011 au montant de 4 670.93 \$ toutes les taxes incluses, soit payée.

QUE la dépense soit prise à même le surplus budgétaire 2010 tel que le conseil en avait décidé lors d'un caucus.

ADOPTÉE

63-03-12

FONDATION POUR L'ENVIRONNEMENT (représentants 2012-2014)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve identifie comme représentant pour ladite municipalité, Monsieur Georges Piché et Monsieur Yvon Forget pour les deux (2) prochaines années

auprès de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement 2012-2014.

ADOPTÉE

64-03-12

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 112-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 112 RELATIF À LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 112-1 visant la modification du règlement numéro 112 relatif à la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme à la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

65-03-12

ORIENTATION PRÉLIMINAIRE CPTAQ

CONSIDÉRANT qu'une demande à portée collective, en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1), fût déposée à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles le 28 juin 2011;

CONSIDÉRANT la rencontre de négociation tenue le 14 septembre 2011 à laquelle étaient présents des représentants de la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT la réception du compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire du dossier numéro 373 401 reçu le 1^{er} mars 2012 à la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que l'orientation préliminaire reflète les objets de la négociation tenue le 14 septembre 2011, lesquels objets avaient fait consensus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'orientation préliminaire à l'égard de la demande à portée collective déposée le 28 juin 2011 par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

66-03-12

ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-15 (ZONAGE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ferme-Neuve n'a reçu aucune demande des personnes intéressées dans la modification du règlement 23 relatif au zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement portant le numéro 23-15 relatif au zonage et modifiant le règlement numéro 23 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

67-03-12

PAIEMENT DE LA FACTURE GROUPE TANGUAY

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la facture relative à l'analyse hydraulique du réseau d'eau de la municipalité réalisée en 2011 par le Groupe Tanguay au montant de 8 048.25 \$ toutes les taxes incluses soit payée.

QUE la dépense soit prise à même le surplus budgétaire 2010 tel que le conseil en avait décidé lors de la réserve pour travaux.

ADOPTÉE

68-03-12

CHEMIN D'HIVER, MODIFICATION AU CONTRAT D'HIVER (SECTEUR HAUT) ET DE LA RÉSOLUTION 267-12-11

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la montée Sirard soit ouverte pour la saison 2011-12 sur une distance additionnelle de 1.2 km.

QUE le chemin du lac Courtemanche soit ouvert pour la saison 2011-12 sur une distance de 0.3 km.

QUE la partie de 0.8 km soit ajoutée au chemin menant au Club Fontbrune et soit ouverte pour la saison 2011-12.

QUE le contrat de l'entrepreneur en déneigement soit augmenté de 5 171,09 \$ toutes les taxes incluses.

QUE la dite ouverture soit revue d'année en année au gré du conseil.

ADOPTÉE

69-03-12

ENTENTE AVEC LA MRCAL POUR LE SERVICE DE DÉSINCARCÉRATION DANS LES TNO

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le maire et le directeur général à signer l'entente relative à la fourniture d'un service de désincarcération dans les territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle, secteur nord, avec les représentants de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

Période de questions

SECTION, LOISIRS, URBANISME, TRAVAUX PUBLICS, INCENDIE ET VARIA

70-03-12

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2012-01

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2012, afin de transférer les sommes suivantes :

POSTE	# COMPTE	DT	CT
ADMINISTRATION			
Fournitures de bureau	02-110-00-670-00	340.00 \$	
Réception civique	02-110-00-493-01		340.00 \$
Quote-part code municipal	02-110-00-951-00	435.00 \$	
Quote-part code administration	02-130-10-951-00		435.00 \$
Quote-part administration	02-130-10-951-00	7 823.00 \$	
Quote-part code municipal	02-110-00-951-00		7 823.00 \$
URBANISME			
Quote-part MRC Forêt	02-610-00-951-02	3 125.00 \$	
Quote-part MRC aménag. & urban.	02-610-00-951-01		3 125.00 \$
TRAVAUX PUBLICS			
Immatriculation véhicules voirie	02-322-00-455-00	200.00 \$	
Pièces et accessoires voirie rurale	02-322-00-640-00		200.00 \$
HYGIÈNE			
Fond de service	02-451-10-446-01	2 686.00 \$	
Bacs	02-451-10-446-02	5 600.00 \$	
Bacs noirs supplémentaires	02-451-10-446-03	12 000.00 \$	
Remise permis construction	02-451-10-446-04	2 000.00 \$	
Quote-part régie	02-451-10-446-00		22 286.00 \$
	GRAND TOTAL		34 209.00 \$

ADOPTÉE

71-03-12

COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 12 MARS 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 12 mars 2012 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT..... 133 784.02 \$

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....0.00\$

TOTAL DU MOIS..... 133 784.02 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

À la fin de la période de questions, Monsieur Georges Piché a indiqué aux membres du conseil qu'il ne désirait pas que son nom soit associé aux résolutions 47-03-12 et 50-03-12.

72-03-12

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 21 h 37.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE
Maire

NORMAND BÉLANGER
Directeur général et
Secrétaire-trésorier